

# Mode d'emploi du tableau de bord du *New Deal* mobile

**Le *New Deal* mobile vise à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous les Français, par le biais notamment d'obligations de déploiement ambitieuses pour les opérateurs.**

L'Arcep s'assure de la bonne mise en œuvre du *New Deal* mobile par les opérateurs. Elle dispose d'un pouvoir de sanction en cas de manquement de ceux-ci au respect de ces obligations : désormais inscrites dans les autorisations d'utilisation de fréquences des opérateurs, elles sont rendues contraignantes.

## QU'EST-CE QUE LE TABLEAU DE BORD DU *NEW DEAL* MOBILE ?

En juin 2018, l'Autorité a mis en ligne un nouvel outil dédié au suivi trimestriel des nouvelles obligations des opérateurs : le Tableau de bord du *New Deal* mobile (disponible sur [www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile](http://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile)). Élus et citoyens peuvent ainsi suivre l'avancée du *New Deal* mobile et l'amélioration de la couverture mobile sur leur territoire.

L'outil regroupe 6 indicateurs présentant les obligations des opérateurs et leur progression sur les axes principaux du *New Deal* mobile. Il offre une information à la fois nationale et locale.

Les données du Tableau de bord sont mises à jour chaque trimestre. Cet outil, évolutif, est enrichi et mis à jour tout au long de la mise en œuvre du *New Deal* mobile.

## Des questions sur l'avancement du *New Deal* ?

### Les réponses dans le Tableau de bord !

- Où sont situés les sites en 4G sur mon territoire ?
- Comment (sa)voir si les sites « zones blanches – centre-bourg » de mon territoire sont passés en 4G ?
- Combien y a-t-il d'antennes mobiles dans mon département ?
- Où sont les sites du dispositif de couverture ciblée en service ?



#### LA 4G POUR TOUS

Suivre la généralisation de l'accès mobile à très haut débit (4G) de sur l'ensemble des sites mobiles existants



- Où sont les zones identifiées par les arrêtés et que les opérateurs devront couvrir ?
- Combien de sites ont été demandés aux opérateurs dans mon département ?
- Combien de sites du dispositif de couverture ciblée sont en service ?
- Comment puis-je retrouver les textes des arrêtés du dispositif de couverture ciblée ?
- Existe-t-il un document facilement réexploitable qui regroupe tous les arrêtés ?



#### LA COUVERTURE CIBLÉE

Suivre l'identification et le déploiement des sites demandés par les collectivités et arrêtés par le Gouvernement, dans le cadre du dispositif de couverture ciblée



- Je ne capte pas chez moi, comment puis-je utiliser mon mobile pour recevoir et émettre mes appels et SMS ?

- Le réseau n'est pas disponible à l'intérieur de la mairie/ l'hôpital/la bibliothèque, etc., comment puis-je y améliorer la connectivité ?

- Le réseau n'est pas disponible à l'intérieur des bâtiments d'une entreprise de mon territoire, vers quelle solution l'orienter ?

### LA COUVERTURE INDOOR

Informez sur les solutions complémentaires que doivent proposer les opérateurs afin d'améliorer la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments

- Quels sont les « axes routiers prioritaires » que les opérateurs doivent couvrir ?

- Quels opérateurs ont l'obligation de couvrir ces axes et à quelles échéances ?

### LA 4G EN VOITURE

Trouver la définition et visualiser, de manière indicative, les axes routiers prioritaires, sur lesquels les opérateurs doivent apporter les services voix, SMS et très haut débit mobile

- Un site est en panne sur mon territoire, comment m'assurer que l'opérateur l'a identifié ?

- Comment trouver la liste des sites qui sont actuellement en panne ou en maintenance ?

### L'ÉTAT DES RÉSEAUX MOBILES

Pour consulter les informations publiées par les opérateurs concernant les sites en panne ou en maintenance

- Comment retrouver les offres 4G fixe des opérateurs ?

- Comment savoir si je suis éligible à une offre 4G fixe ?

### LA 4G FIXE

Consulter les informations relatives à la 4G fixe mises en ligne par les opérateurs

Une dernière question : Est-ce que je peux copier et réutiliser les données du Tableau de bord ?

**OUI!**

Afin de permettre leur réutilisation large, en particulier par les territoires, les données, nationales et locales, sont disponibles en *open data*<sup>3</sup>.

3. Retrouvez les données en *open data* sur le site : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/5b2b6715c751df6acaf0c2ee/>